

Tri des biodéchets, Angers Loire Métropole agit en responsabilité

Angers Loire Métropole n'a pas attendu le 1^{er} janvier 2024, conformément à la loi de lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, pour mettre en place sa stratégie de gestion des restes alimentaires ou biodéchets.

Depuis près d'une dizaine d'années, soit depuis la fin de l'exploitation du tri mécano biologique à Biopole, de nombreuses actions ont été menées en faveur du compostage : mise à disposition de composteurs gratuits, obligation d'un composteur pour chaque nouvelle habitation, 420 composteurs installés en pied d'immeuble sont en service (soit autant qu'à Nantes Métropole qui compte le double d'habitants).

« Ces mesures permettent de détourner de l'incinération, chaque année, 4 000 tonnes de déchets ménagers. Ce tonnage nous positionne parmi les bons élèves, comparé aux agglomérations de taille équivalente. Pour rappel, un habitant d'Angers Loire Métropole produit 475 kg de DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) par an alors qu'un habitant de Lorient Agglomération produit en 578 kg. Par ailleurs, à ALM, un habitant en zone pavillonnaire sur deux composte », tient à souligner Jean-Louis Demois, Vice-Président chargé des Déchets et de l'économie circulaire.

Angers Loire Métropole accompagnée par un bureau d'études

Depuis le début de l'année 2023, Angers Loire Métropole est accompagnée par un bureau d'études pour consolider sa stratégie de réduction des volumes de déchets produits, améliorer la qualité du tri et l'évolution de l'ensemble du dispositif de collecte. Le plan d'actions sera présenté aux maires d'ALM au mois de janvier.

Les premiers déploiements de collecte des biodéchets en point d'apport volontaire ont commencé en centre-ville, place du Lycée et place Lafayette. Nantes Métropole a lancé la même action le 9 octobre dernier avec une perspective d'équipement complet de son centre-ville en 2026.

« Angers Loire Métropole compte s'appuyer sur les habitants pour donner du sens à ce nouveau geste de tri en sensibilisant chacun lors de la livraison du bio-seaux qui est indispensable au tri des biodéchets », explique Jean-Louis Demois.

« Ce grand pas désormais nécessaire pour le tri des biodéchets doit être mis en œuvre progressivement, avec pragmatisme et responsabilité et ne pas nous conduire à refaire les erreurs d'une précédente révolution manquée : celle dite du tri mécano-biologique qui avait conduit à la création du très couteux Biopole », conclut Jean-Louis Demois.